

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPP 13 Subventions (14.890 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 juin 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention aux associations Atellanes, Chinois de France, Français de Chine, Imp-Actes et Latitude sport et culture ;

Vu le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec les associations Atellanes, Chinois de France, Français de Chine, Imp-Actes et Latitude sport et culture.

Article 2 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Atellanes - 10 ter, rue de la Solidarité Paris (19e) - (tiers n°D09331, n°SIMPA 13909, dossier n°2012_05655 et 2012_05654).

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Chinois de France, français de Chine - 45, rue Rébéval Paris (19e) (tiers n°D05550, n°SIMPA 19009, dossier n°2012_05742).

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Imp-Actes - 149, avenue du Maine (14e) - (tiers n°X08041, n°SIMPA 2521, dossier n°2012_05510).

Article 5 : Une subvention de 5.890 euros est attribuée à l'association Latitude sport et culture - 8, rue Gaston Pinot (19e)- (tiers n°X04664, n°SIMPA 16093, dossier n°2012_05687 2012_05684).

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.